

Annick Lafontaine

Objet: TR: Point de vue sur l'octroi de mandats

De : Carmen McDuff <membres@admq.qc.ca>

Envoyé : 23 janvier 2025 15:28

À : Annick Lafontaine <a.lafontaine@villest-pie.ca>

Objet : RE: Point de vue sur l'octroi de mandats

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de membres@admq.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour madame Lafontaine,

Je crois que les personnes font référence au 2^e alinéa du paragraphe 10 de l'article 938.

«10° dont l'objet est l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle et qui est conclu avec le propriétaire ou l'exploitant de celle-ci, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

Lorsqu'un contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis a fait l'objet d'une demande de soumissions, les dispositions de l'article 936 ou celles d'un règlement pris en vertu de l'article 938.0.1 ne s'appliquent pas à un contrat conclu avec le concepteur de ces plans et devis pour:

1° leur adaptation ou leur modification pour la réalisation des travaux aux fins desquelles ils ont été préparés;

2° la surveillance des travaux liés à une telle modification ou à une telle adaptation ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux.»

Selon mon interprétation, il s'agirait d'un même contrat dans le cas où la municipalité a demandé des modifications à des plans et devis menant à la surveillance de ces travaux qui sont accessoires au projet.

Dans votre cas, je ne crois pas qu'il s'agît d'un même mandat puisque selon ma compréhension, le premier mandat était pour les plans et devis seulement et n'incluait pas la surveillance.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi de nouveau.

Bonne journée



Carmen McDuff, DMA

Conseillère en gestion municipale

membres@admq.qc.ca | T 418 647-4518 poste 209 | admq.qc.ca
400, boul. Jean-Lesage Hall Est, bureau 535 Québec (Québec) G1K 8W1

N.B. L'équipe de l'ADMQ se compose, entre autres, de conseillères auprès des membres. Tout avis ou mention, émis lors de consultations ou autre, ne constitue pas un avis juridique.

Messages de confidentialité : Ce courriel (ainsi que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement, détruire les copies effectuées et le supprimer de votre système informatique. Merci!

Tableau de bord en gestion municipale
munys MC
la gestion municipale passe à un autre niveau



De : Annick Lafontaine <a.lafontaine@villest-pie.ca>

Envoyé : 23 janvier 2025 15:04

À : Ève-Emanuelle Trempe <reception@admq.qc.ca>

Objet : Point de vue sur l'octroi de mandats

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de a.lafontaine@villest-pie.ca. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

Nous voudrions votre avis sur différents mandats donnés à des ingénieurs. Nous avons donné un mandat pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'infrastructures. Nous devons bientôt donner un mandat pour la surveillance des travaux. Il s'agit bien sûr des mêmes travaux d'infrastructures.

Certains pensent qu'il s'agit d'un même mandat étant donné que ça concerne les mêmes travaux et d'autres pensent qu'il s'agit de deux mandats différents. Si nous considérons qu'il s'agit d'un même mandat, nous devons le donner à d'autres ingénieurs, car nous dépasserions le seuil d'appel d'offres publiques.

Pouvez-vous nous partager votre avis?

Sincères salutations,



Annick Lafontaine

Greffière
Ville de Saint-Pie
450 772-2488 poste 230
greffe@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.